

Nombre de conseils en éco-rénovation et en restauration du patrimoine bâti apportés aux porteurs de projets

Description

Cet indicateur précise le nombre de conseils donnés au grand public par le syndicat mixte du Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale, les Espaces Info Energie présents sur le territoire du Parc, Maisons paysannes de France, les CAUE et la Fondation du patrimoine.

Il s'agit de conseils donnés au grand public (particuliers et élus habitant le territoire du Parc) ayant un projet en éco-rénovation et/ou restauration.

On entend par éco-rénovation le fait de rénover un bâtiment en l'adaptant aux nouvelles réglementations thermiques. Ainsi, les travaux ont lieu en tenant compte de l'environnement (bioclimatisme, intégration paysagère), de la provenance et mode de fabrication des matériaux employés (matériaux naturels à faible impact environnemental, ou adaptés aux problématiques des matériaux traditionnels), et en utilisant des énergies renouvelables pour rendre le bâtiment plus économe en ressources (chauffage, éclairage, eau...).

On entend par restauration le fait de restaurer à l'identique ou en veillant à une certaine harmonie architecturale. Il s'agit de redonner à un bâtiment sa cohérence historique et architecturale en lien avec les caractères identitaires du territoire et son environnement. Si la restauration doit modifier l'usage du bâtiment, celle-ci s'opère dans le respect de l'histoire et des caractéristiques architecturales du bâtiment.

Somme du nombre de conseils donnés au grand public (particuliers et élus habitant le territoire du Parc) ayant un projet en éco-rénovation et/ou restauration.

Contexte / Analyse

Le Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale possède un patrimoine bâti traditionnel rural des plus intéressants et encore bien préservé. Ce patrimoine bâti rural est menacé par le manque d'entretien, l'utilisation de techniques et matériaux inadaptés et la non prise en compte ou reconnaissance de l'intérêt patrimonial de certains bâtis.

Afin de le préserver, la mobilisation, la sensibilisation et la formation de tous les acteurs sont nécessaires.

En 2013, **340 conseils** ont été donnés.

En 2014, **71 conseils** ont été donnés.

En 2015, **90 conseils** ont été donnés.

En 2016, **282conseils** ont été donnés.

Limites d'interprétation

cet indicateur dépend en partie de sources extérieures au Parc. C'est pourquoi il pourrait ne pas être toujours exhaustif

Résultats



Source : PNRCMO

Espaces infos

Maisons paysannes de France 62 et 59

CAUE 62

100 maîtres d'ouvrages impliqués dans des projets de restauration ou d'éco-rénovation

Fréquence de mise à jour :



(années)

Fiche mise à jour le : 22 décembre 2017

Nombre d'actions de sensibilisation destinées au

grand public (forums, brèves, stages, actions pédagogiques, visites, etc.)

Description

Cet indicateur précise le nombre d'actions de sensibilisation à l'éco-rénovation et/ou la restauration du patrimoine bâti, programmées et mises en œuvre par les acteurs locaux, les associations spécialisées et les privés.

Ces actions de sensibilisation peuvent être des forums, des soirées d'échanges, des visites, ou encore des stages. Elles portent sur l'éco-rénovation et/ou la restauration du patrimoine bâti ancien (avant 1948) qui ont lieu sur le territoire du Parc.

On entend par éco rénovation le fait de rénover un bâtiment en l'adaptant aux nouvelles réglementations thermiques. Ainsi, les travaux ont lieu en tenant compte de l'environnement (bioclimatisme, intégration paysagère), de la provenance et mode de fabrication des matériaux employés (matériaux naturels à faible impact environnemental ou adaptés aux problématiques des matériaux traditionnels), et en utilisant des énergies renouvelables pour rendre le bâtiment plus économe en ressources (chauffage, éclairage, eau, etc.).

On entend par restauration le fait de restaurer à l'identique ou en veillant à une certaine harmonie architecturale. Il s'agit de redonner à un bâtiment sa cohérence historique et

architecturale en lien avec les caractères identitaires du territoire et son environnement. Si la restauration doit modifier l'usage du bâtiment, celle-ci se fera en respectant ces caractéristiques.

Somme du nombre d'actions de sensibilisation sur l'éco-rénovation et/ou la restauration organisées sur le territoire du Parc.

Contexte / Analyse

Le Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale possède un patrimoine bâti traditionnel rural des plus intéressants et encore bien préservé. Ce patrimoine bâti rural est menacé par le manque d'entretien, l'utilisation de techniques et de matériaux inadaptés et par la non prise en compte de l'intérêt patrimonial. Afin de le préserver, la mobilisation, la sensibilisation et la formation de tous les acteurs sont nécessaires.

Le Parc s'intéresse principalement au patrimoine d'avant 1948 car, après cette date, les matériaux mis en oeuvre sont en général plus industriels, standardisés et les constructions plus énergivores et moins respectueuses de l'environnement.

En 2013, 18 actions de sensibilisation ont été proposées au grand public. Dans les deux ans à venir, il faudra proposer davantage d'actions de sensibilisation auprès des élus et des scolaires.

Limites d'interprétation

Aucun des partenaires ne peut fournir la provenance géographique des participants aux actions de sensibilisation listées.

Résultats



Source :

PNRCMO

sans objet

Fréquence de mise à jour :

(années)



Fiche mise à jour le : 22 décembre 2017